

## **Contribution au Centre National de la Musique**

Les réseaux régionaux Aquitaine (RAMA), Centre (FRACAMA), Pays de la Loire (Le Pôle), Midi Pyrénées (Avant Mardi) et Poitou Charente (PRMA) souhaitent apporter leur contribution aux réflexions en cours sur le Centre National de la Musique et, plus largement, sur les modalités du soutien public à la filière des musiques actuelles dans sa diversité. Notre proposition, nous semble compléter les pistes énoncées dans le rapport « *Création musicale et diversité à l'ère numérique* ».

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse des problématiques ni sur les préconisations générales, si ce n'est pour réaffirmer notre soutien à la filière discographique indépendante et aux propositions portées par la FELIN. Nous espérons qu'une part significative des fonds disponibles sera consacrée au développement de ces acteurs indispensables à la diversité culturelle.

Cette question de l'indépendance est fondamentale, pour la musique enregistrée comme pour le spectacle vivant, mais elle suppose pour être résolue le renforcement des coopérations, notamment au niveau territorial. En cela, nous rejoignons et soutenons les contributions apportées à vos travaux par le SMA et l'IRMA.

### **1- De la coopération comme réponse aux enjeux de la filière musicale**

#### ***1.1 - Reconnaître et articuler les différents modèles économiques***

Les musiques actuelles et le CNM doivent relever un nouveau défi : sortir des dichotomies historiques opposant les différents modèles économiques. C'est dans sa capacité à assumer, collectivement, les interdépendances à l'œuvre en son sein que la filière musicale pourra dégager des perspectives durables pour son développement et son rayonnement culturel, économique et social.

Les musiques actuelles sont composées d'un tissu dense de TPE et PME, d'organisations souvent associatives qui portent les valeurs d'une économie créative et solidaire. Ces acteurs participent, dans tous les segments de la filière musicale, à construire l'intérêt général par la vitalité de leurs projets artistiques et culturels.

Ils composent une mosaïque, qui peut paraître déroutante au premier abord, mais qui se révèle particulièrement efficiente à long terme. Elle s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- l'hybridation économique (marché, subvention, bénévolat),
- la transversalité de l'intervention et de la gouvernance,
- l'ancrage territorial des projets, des emplois et de la relation aux citoyens.

Ce tissu d'acteurs très dynamiques répond à des logiques multiples, entre initiatives privées, initiatives privées reconnues d'intérêt général, et service public. Structuré et professionnalisé, il participe à l'essor des territoires et contribue au bien-être des populations. Ces entreprises, au sens d'entreprendre, sont par ailleurs intégrées à des filières économiques. Elles contribuent à leur développement et constituent un vivier essentiel au renouvellement artistique et culturel. Un véritable « écosystème créatif ».

En ce sens, l'émiettement des acteurs doit être compensé par la multiplication des partenariats, opérationnels et stratégiques, à l'intérieur de la filière musicale (production,

distribution, diffusion, médias, actions culturelles, ressource, ...) comme en dehors (librairie, cinéma, jeux vidéos, ...).

La défense de la diversité culturelle, de son éthique de la dignité, ne peut se contenter d'un soutien à la diversité des expressions artistiques. Elle doit également s'appuyer sur une reconnaissance de la diversité des initiatives socioéconomiques pour asseoir un modèle de développement équilibré.

La structuration des acteurs sur les territoires, la concertation et la coopération montrent leur efficacité et appellent l'engagement de politiques publiques transversales, adaptées au foisonnement des initiatives et à leur pluralité. Cela permet l'organisation des complémentarités et favorise des logiques d'autorégulation.

Dans un contexte de mondialisation renforcée, de mutations technologiques et de contraction budgétaire, ce modèle de développement, cherche à émerger sur de nombreux territoires. Il doit être accompagné. Il porte en lui une alternative viable au phénomène de concentration. Il répond surtout aux enjeux de diversité culturelle et de développement durable que portent les acteurs indépendants.

### ***1.2 - Créer des outils communs pour développer la confiance et la coopération***

Constater les liens entre acteurs et les logiques de filière ne suffit pas. Il nous semble essentiel de favoriser la création d'outils communs sur les territoires pour renforcer la coopération et les complémentarités. Des interdépendances doivent découler l'innovation, l'autorégulation et la solidarité.

Ces outils favorisant la proximité et les circuits courts (économiques, stratégiques, sociaux, ...) répondent non seulement aux besoins des publics et des professionnels, mais ils améliorent également la capacité de mutation et d'adaptation de la filière aux évolutions du contexte. Ils doivent être concertés pour accompagner la complexité de la filière sur les territoires. Ils doivent faciliter la coordination des initiatives pour encourager l'intégration des acteurs. Pour cela, il faut créer des formes simples qui favorisent la cohésion. Deux exemples :

Des structures intermédiaires de service ayant pour mission de :

- renforcer la cohésion au sein du secteur (entre acteurs et entre collectivités),
- structurer et accompagner sans discrimination,
- apporter des plus-values économiques et professionnelles (centrale d'achats, mutualisation d'emplois, coopératives d'activités, réseaux, pôles Ressource, concertations, clusters, ...)
- favoriser la co-construction permanente des politiques publiques et articuler les différents échelons territoriaux.

Des dispositifs publics coordonnés, dont les règlements d'interventions (objectifs et critères d'éligibilité) sont élaborés avec les acteurs pour renforcer les externalités positives des projets culturels :

- organiser les complémentarités sur des principes de solidarité et de réciprocité.
- encourager le partage d'expériences,
- favoriser la coopération et la coproduction,
- soutenir la concertation,
- permettre l'ingénierie collective et la prospective.

Ces outils jouent un rôle essentiel. Ils créent de nouvelles règles communes de développement. Ils sont surtout une expression polycentrique de l'intérêt général et de l'initiative privée. Ils doivent être particulièrement bien articulés les uns avec les autres.

Or cette articulation ne peut se faire convenablement que par une approche territorialisée. L'expertise de proximité est seule capable d'ajuster ces outils collectifs aux spécificités territoriales et à l'état d'avancement de la filière.

Dans ses missions comme dans sa gouvernance, le CNM doit ainsi accompagner l'articulation entre les logiques nationales et territoriales. En pariant sur un partenariat entre le CNM, les collectivités territoriales (notamment les Régions) et les réseaux représentatifs des acteurs, les territoires volontaires pourraient ainsi s'affirmer comme des vecteurs essentiels du développement de la filière musicale, dans toute son hétérogénéité.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que des coopérations interrégionales s'organisent afin de renforcer l'efficacité de nos actions et de partager nos compétences spécifiques (le RAMA avec le groupement d'employeurs, la FRACAMA avec les nouvelles technologies, le Pôle avec l'observation participative et partagée,...).

## **2 - Proposition pour un Fonds Territorial du Centre National de la Musique**

L'idée générale de notre proposition est de compléter l'intervention du CNM en articulant le dispositif national avec un dispositif territorialisé. Ce « Fonds territorial » aurait comme objectif d'accompagner la structuration de la filière sur les territoires en favorisant les coopérations, l'innovation et la solidarité. Il permettrait de renforcer considérablement l'impact des mesures nationales par une action transversale de proximité.

### **2.1 - Objectifs et gouvernance**

Ce Fonds territorial ne peut que s'inscrire dans une démarche de long terme, grâce à un accompagnement progressif et concerté. Son objectif, négocié avec chacun des territoires volontaires, serait de comprendre, d'accompagner, de sécuriser et de créer la confiance. Il pourrait favoriser la porosité des formes artistiques en raisonnant à partir de la notion « d'écosystème créatif ».

Le CNM pourrait opportunément s'appuyer sur des partenariats territoriaux forts, notamment au niveau régional avec les DRAC et les Conseils Régionaux (co-construction, cogestion, co-instruction, ...). Ces derniers, en concertation avec la filière, pourraient par exemple conventionner avec le CNM comme certaines Régions le font déjà avec le CNC.

Ce système permettrait d'affiner l'expertise territoriale, d'améliorer l'efficacité des financements du CNM et d'augmenter les fonds disponibles par le conventionnement avec une ou plusieurs collectivités territoriales. A terme, il serait également possible de coordonner l'action territorialisée du CNM avec les autres services déconcentrés de l'Etat pour un croisement fertile des politiques publiques (DRJSCS, DIRRECTE, ...).

### **2.2 - Une aide graduelle et thématique**

Afin de responsabiliser les acteurs et de s'adapter aux différentes étapes de structuration, ce « Fonds territorial » pourrait fonctionner sur le principe d'une aide graduelle en fonction des avancées sur les thématiques ci-dessous :

- Ressource, information et observation (Centre Info Rock, Observation participative et partagée, ...),
- Mises en réseau (réseaux, fédérations, collectifs, ...),
- Dispositifs de concertation (Concertations territoriales, Solima, ...),
- Partenariats opérationnels (accompagnement d'artistes en commun ou « 360° coopératif », compagnonnages, partenariats hors de la filière musicale, ...),
- Structures de service (juridique, développement durable, emploi, ...),
- Outils de solidarité et de sécurisation (coopératives de production, fonds de solidarité financière, fonds de dotation, ...),
- Smac coopératives (Smac de réseau, Smac collective, ...),
- Outils innovants (numérique, e-administration, ...),
- Développement durable et Responsabilité sociétale des organisations (gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, relations aux publics, communautés et développement local),
- Communication, production de contenu, médias,
- Gestion des emplois et des compétences (GPEC collectives ou territoriales, transfert de savoir-faire, gestion collective de Services Civiques, formations, ...),
- Dispositifs de soutien à l'emploi culturel et artistique (fonds d'aide aux cafés-cultures, partenariats avec le FONJEP, mutualisation d'emplois sur la base de projets collectifs, emplois aidés territoriaux, ...),
- Recherche & développement, lien aux universités, production d'études (partenariat avec les laboratoires de recherche transdisciplinaire, contrats CIFRE, ...),
- Approche systémique (clusters, Pôles territoriaux de coopération économique, Pôles d'excellence, ...).

### **2.3 - Plus-values de l'articulation CNM/Territoires**

La liste des plus-values de ce Fonds territorial du CNM est sans doute à compléter. Cependant, nous pouvons déjà en évoquer quelques unes :

- Renforcement de la ressource et de l'observation (remontée d'informations quantitatives et qualitatives, valorisation des bonnes pratiques et des innovations, essaimage, ...),
- Meilleure attribution des fonds et effet multiplicateur,
- Phénomène positif de convergence sur les territoires par un partage de valeurs et de structures juridiques,
- Sécurisation mutuelle,
- Développement de la confiance entre opérateurs et partenaires publics,
- Capacité d'innovation collective,
- Valorisation d'une filière, aux yeux des professionnels, mais aussi aux yeux du public.

### **2.4 - Critères d'éligibilité**

Ce fonds territorialisé doit être mobilisé sur des territoires faisant preuve d'avancées significatives dans la structuration de la filière. Le conventionnement avec un Conseil Régional pourrait être, par exemple, un élément important.

Par ailleurs, il conviendrait que soit particulièrement étudié le degré d'ouverture de la structuration, au sein de la filière musicale, mais aussi au delà, sur d'autres filières créatives ou solidaires : spectacle vivant, économie créative, économie sociale et solidaire... Ceci afin que

les plus-values apportées à la filière musicale bénéficient également à d'autres secteurs artistiques.

### **3 - Conclusion**

Au regard de cette perspective, il convient d'imaginer une réponse publique forte et ambitieuse en faveur de la diversité, de l'émergence et du renouvellement des formes créatives. Le CNM, en articulant un dispositif national et un fonds territorialisé, pourrait encourager, voire impulser, les évolutions nécessaires par la co-construction de dispositifs, adaptés non seulement aux besoins individuels des structures, mais également aux besoins collectifs du secteur. La fertilisation croisée des projets est un enjeu majeur des vingt prochaines années.

Par nature, le CNM peut jouer un rôle fondamental dans l'émergence et le dynamisme des musiques actuelles sur les territoires. Il doit considérer et assumer son rôle d'entraînement, tout en se nourrissant des initiatives des territoires de proximité et, plus largement, du dynamisme régional autour des musiques actuelles. A la convergence des acteurs devra sans doute répondre la mobilisation coordonnée de plusieurs politiques publiques (culture, numérique, économie, emploi, développement durable, ...).

Prendre l'initiative d'un objectif d'une telle ampleur n'est pas anodin pour les acteurs des musiques actuelles. Ils pourront cependant s'adosser à leur tradition de structuration, largement prouvée ces dernières années, pour construire une organisation apprenante et socialement responsable, déployant des coopérations comme réponse au développement de territoires créatifs.